



PROCÈS- VERBAL d'une séance ordinaire du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (**CCSEHDAA**) tenue le **lundi 5 février 2018 à 19 h**, dans la salle 203, au siège social de la Commission scolaire de Laval sise au 955, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval H7S 1M5.

Membres parents

ARISTIL	Eddy		<i>Absence motivée</i>
AZIZ	Asmaa		<i>Absence</i>
BLANCHET	Nathalie	Secrétariat exécutif	
BOUCHARD	Isabelle	Com-par EDHAA / com crit. inscrip.	
DJILLALI	Hami		<i>19 h 23 : arrivée</i>
FOURNIER	Kim		
FOURNIER	Suzanne	Trésorerie	
LIBERGE	François-Hugues		
POULIN	Alexandre	Vice-présidence	
RICARD	Julie	Présidence	
ROUSSEAU	Mélanie	Représentante – EXCP	
TAILLEFER	Monique		
THÉBERGE	Jacques	Représentant — EXCP <i>DÉMISSION</i>	
ZIANE	Nassima		

Substituts

GENDRON	Martine	1 ^{re} substitut	
---------	---------	---------------------------	--

Membre participants

ARSENEAULT	André	Représentant - personnel enseignant	
DESROSIERS	Jean-Sébastien	Dir. SÉ - Repr. direction générale	
CHARBONNEAU	Françoise	Commissaire	<i>Absence</i>
CONTANT	Martin	Repr. personnel soutien – SLESS	
COSSETTE	Geneviève	Repr. personnel professionnel	<i>Absence motivée</i>
FORTIN	Katy	Repr. directions d'établissement	
JEAN-BAPTISTE	Daphné	Repr. - personnel enseignant	<i>Absence</i>
SÉGUIN	Annabelle	Repr. - personnel enseignant	<i>Absence</i>

Invités

BEAUDRY	Isabelle	Directrice - OST	
BEAUCHEMIN	Chantal	Directrice adjointe - OST	

Observatrice :

MASSICOTTE	Josée	ROPPLH	
------------	-------	--------	--

Louise Émard, secrétaire de gestion, agit comme secrétaire de la séance.

Procès-verbal

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance;

Julie Ricard constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 10.

2. Questions du public;

Madame Josée Massicotte du ROPHL est présente, mais n'a aucune question. Elle remet une lettre d'invitation du CISSS de Laval pour la clientèle DI-TSA à participer à un groupe de discussion sur les activités de jour et socio-professionnelles.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 février 2018;

Tous les membres ont reçu le projet d'ordre du jour dans les délais requis.

Il est proposé par Monique Taillefer, d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance ordinaire du 5 février 2018 :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance;
2. Questions du public;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 février 2018;
4. Absences consécutives d'un membre;
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2018;
6. Suivis au procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2018;
7. Présentation de la direction du Service de l'organisation scolaire et du transport – Madame Isabelle Beaudry, directrice;
8. Présentation du protecteur de l'élève, M. Jean Poitras
9. Élection du représentant à l'EXCP;
10. Information des sous-comités :
 - 10.1 Comité communication (conférences, site Web, etc.);
 - 10.2 Comité du Prix Persévérance;
 - 10.3 Comité directeur (CREBP);
 - 10.4 Ententes extraterritoriales.
11. Mot de la présidence : Politique d'intégration linguistique, scolaire et sociale et d'éducation interculturelle;
12. Parole au commissaire-parent EHDAA;
13. Parole au représentant au Comité de parents;
14. Mot du directeur des Services éducatifs (SÉ);
15. Varia;
16. Date, heure et lieu de la prochaine séance;
17. Levée de la séance.

CCSEHDAA 2018-02-05-001

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. Absences consécutives d'un membre-parent;

Julie Ricard expose la situation et fait la proposition suivante :

- ATTENDU** la régie interne du CCSEHDAA de la Commission scolaire de Laval, article 11.11 sur les absences aux séances;
- ATTENDU** que la tenue des séances ordinaires du CCSEHDAA exige le quorum demandant une majorité de membres-parents;
- ATTENDU** que les absences répétées mettent en péril le quorum et la tenue des séances;
- ATTENDU** la séance du 5 février 2018;
- ATTENDU** quatre absences non-motivées, consécutives qui n'ont pas été communiquées au préalable aux membres exécutifs du CCSEHDAA;
- ATTENDU** la proposition de Julie Ricard en date du 5 février 2018 de considérer les absences consécutives non-motivées comme une démission par abandon de poste;

IL EST PROPOSÉ PAR Julie Ricard,

ET RÉSOLU à l'unanimité

- QUE** Madame Asma Aziz soit considérée comme ayant démissionné du CCSEHDAA pour que
- QU'** Une personne substitut puisse prendre le poste de façon permanente;
- QUE** Le quorum soit assuré.

CCSEHDAA 2018-02-05-002

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2018;

Il est proposé par Nathalie Blanchet d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2018, tel que présenté.

CCSEHDAA 2018-02-05-003

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. Suivis au procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2018;

PV 2017-09-18 : page 6, point 15.1 : transport – Monique Taillefer :

Le comité CSEHDAA déterminera une date pour inviter Mme Isabelle Beaudry, directrice de l'Organisation scolaire et transport (OST). ***Ce point est à l'ordre du jour de la présente séance.***

PV-2017-12-04, page 5, point 7, les deux derniers paragraphes : Madame Blanchet demande que soit rendu disponible aux parents le cadre de référence DI avec TSA, ainsi que le cadre de référence sur les mesures contraignantes.

Madame Migneault s'informerait. Ce n'est pas dans la culture de la CSDL. Il lui fera plaisir de déposer le document au CCSEHDAA, mais il ne sera pas mis sur le site. À partir du moment où un document devient public, il doit passer par le Service des communications de la Commission scolaire. Le délai risque d'être assez long.

PV-2018-01-15, page 7 : M. Desrosiers sera en mesure de déposer le document à la séance du 12 mars. Comme le document n'est pas destiné grand public, celui-ci sera déposé en version papier et sera récupéré après que le point ait été traité.

SUIVI

Mme Migneault est au courant que certaines commissions scolaires déposent le document sur leur site, mais l'organisation n'est pas la même.

19 h 23 : arrivée H. Djillali

PV-2018-01-15, page 3, point 7 : Présentation du modèle organisationnel d'orthophonie : le document a été acheminé aux membres par courriel.

PV-2018-01-15, page 5, point 9.1 : comité communications, publicité pour la conférence de L'ITA le mercredi 28 février 2018 à envoyer avec le prochain Cyberbulletin : **La date du prochain Cyberbulletin est le 13 février 2018. L'invitation pourra donc y être jointe.** À ce moment-ci, M. Desrosiers donne de l'information sur des événements qui se tiendront durant la semaine de la déficience intellectuelle de mars prochain, soit :

- Des élèves de classe DIM de l'école Leblanc iront faire une tournée de sensibilisation dans les classes du régulier.
- Des élèves des classes du régulier accueilleront les groupes de DIM, par exemple, durant, une pratique sportive, un cours d'arts plastiques, etc.
- M. Olivier Martineau, un élève de l'école Leblanc, fera un témoignage lors de la conférence de clôture de la semaine lavalloise.
- Des intervenants des services éducatifs sont en contact avec la SQDI. Toutes les activités de la CSDL et celles de la SQDI seront diffusées via les médias sociaux
Monsieur Desrosiers assurera le suivi avec le service des communications. **SUIVI**

Page 6, point 11, mot de la présidente : membre de la communauté qui siègerait aux séances du CCSEHDAA. Mme Cossette a sollicité le CRDI TED afin de savoir si cet organisme était intéressé à avoir un représentant siégeant au comité CSEHDAA. En réponse à la demande de madame Cossette, monsieur Yan Desbiens, coordonnateur au SEJ s'ajoutera au comité. Madame Émard assurera ce suivi. **SUIVI**

7. Présentation de la direction du Services de l'organisation scolaire et du transport – Mme Isabelle Beaudry, directrice.

Madame Beaudry est accompagnée de Mme Chantal Beauchemin, directrice adjointe à l'OST.

À la question d'un parent, pour avoir une explication concernant le fait qu'un élève est transporté le matin en autobus jaune et le soir en berline, Mme Beaudry répond qu'il n'y a pas de véhicule attribué à un élève. Les parents doivent communiquer avec l'école si leur enfant a des besoins particuliers et l'école communique ensuite avec le service du transport. En début d'année, un encart à remplir sur les particularités de l'enfant est donné par le chauffeurs aux parents.

Madame Beaudry mentionne que les parents reçoivent le guide d'utilisation du transport adapté en format papier. Ce guide est également disponible sur le site de la CSDL. Chaque milieu prend le meilleur moyen pour rejoindre les parents de l'école.

À la question, qui est responsable de l'élève à son arrivée à l'école par transport, la réponse est : il est de la responsabilité de l'école d'avoir le personnel requis pour accueillir les élèves.

Pour le retour à la maison, le parent doit accueillir son enfant ou s'assurer que quelqu'un l'accueille.

Un rappel annuel est fait auprès des directions des écoles primaires et secondaires.

On s'interroge à savoir quelle est la formation des chauffeurs d'autobus et des berlines pour la clientèle. À chaque année au moins d'août, Mme Marie-Christine Pallascio, psychologue à la CSDL, rencontre les nouveaux chauffeurs d'autobus et de berlines pour les sensibiliser à la clientèle HDAA. Cette formation est obligatoire pour les nouveaux chauffeurs. Les chauffeurs peuvent aussi se référer à l'école pour comprendre le comportement d'un élève.

Il n'y a aucune formation de cours de premiers soins pour les chauffeurs d'autobus. Le transporteur est responsable de ses chauffeurs.

La distance du trajet entre le domicile et l'école est déterminé par voie carrossable par le logiciel GÉOBUS. Pour les normes régissant l'admissibilité au transport scolaire Mme Beaudry réfère les membres à l'article 8.3 de la « Politique de transport scolaire ».

La « Politique de transport scolaire » disponible sur le site de la CSDL à l'adresse courriel suivante : <http://www2.cslaval.qc.ca/spip.php?rubrique122>

Au point d'un parent qui mentionne que l'élève doit être prêt 10 minutes avant le passage prévu de l'autobus, est-il possible que ce temps d'attente soit de 5 minutes? Cela est difficile d'attendre longtemps, par grands froids comme cet hiver, au point de chute prévu pour l'embarquement de l'autobus. Le temps entre les points de chute est difficile à prévoir relativement aux attentes imprévues de la clientèle tout au long de la route, et ce sans compter les aléas du trafic routier.

Sur le site de la CSDL, il y a un onglet intitulé « Trouve ton autobus » au bas de la page. Un parent recommande de mettre ce lien sur le guide aux parents du CCSEHDAA. **SUIVI**

Un parent demande s'il y a quelque chose qui régit le transport des élèves marcheurs? Mme Beaudry répond que dans l'optique de la sécurité de l'enfant, il est de la responsabilité du parent, soit d'aller reconduire son enfant à l'autobus, soit de l'inscrire au service de garde.

8. Présentation du protecteur de l'élève, M. Jean Poitras :

Le rapport annuel de M. Jean Poitras, protecteur de l'élève, est distribué à tous les membres présents.

Il relate que son mandat est d'intervenir en dernière instance.

Il fait lecture de son rapport annuel et l'explique.

Dans le processus d'une plainte déposée au protecteur de l'élève, il doit tout d'abord s'assurer que la CSDL a respecté tous les critères en jeu.

On s'interroge à savoir si beaucoup de parents gagnent leur cause. M. Poitras souligne que si le cheminement et les décisions prises par une commission scolaire sont respectées et admissibles, il ne peut qu'endosser la décision de la commission scolaire.

Un parent souligne le rapport du Protecteur du citoyen sur le protecteur de l'élève rendu public à la fin octobre 2017.

Le délai de traitement d'une plainte par le protecteur de l'élève peut dépasser les 30 jours indiqués dans la L.I.P.

M. Jean Poitras terminera son mandat le 31 août 2018.

9. Élection du représentant à l'exécutif du Comité de parents;

Suzanne Fournier propose la candidature de Mélanie Rousseau.

Mélanie Rousseau accepte la mise en candidature et est élue représentante du CCSEHDAA à l'exécutif du Comité de parents pour terminer le mandat laissé vacant suite à la démission de Jacques Thérberge. Le mandat se termine à la date de l'assemblée générale du CCSEHDAA.

CCSEHDAA 2018-02-05-004

ÉLUE PAR ACCLAMATION

10. Information des sous-comités :

10.1 Comité communication (conférences, site Web, etc.);

L'organisme « Vues et voix » sollicite l'appui du CCSEHDAA pour la production de livres numériques adaptés pour la réussite scolaire des élèves ayant une déficience perceptuelle.

Monique Taillefer étudiera ce dossier et en informera la secrétaire de gestion pour le suivi. **SUIVI**

Mme Taillefer remet à la secrétaire 3 documents à faire parvenir aux membres. Soit :

- ✓ L'Abécédaire de la motivation scolaire, conférence du 28 février, donnée par M. Robert Darche;
- ✓ Invitation de L'ITA séances hebdomadaires pour un groupe d'entraide;
- ✓ Café-causerie, 7 février. **SUIVI**

10.2 Comité du Prix Persévérance;

Ce dossier est en préparation pour très bientôt.

10.3 Comité directeur (CREBP);

Monique Taillefer, Nathalie Blanchet et Nassima Ziane ont assisté à la rencontre du CREBP tenue le 24 janvier 2018. Le compte rendu est remis aux membres.

Madame Taillefer fait mention des grandes lignes de la rencontre. En complément aux informations partagées par Mesdames Taillefer et Blanchet, monsieur Desrosiers présente un document PPT expliquant les grands enjeux de la démarche d'optimisation des modèles de services. Plusieurs questions sont posées, quelques inquiétudes sont émises, telles, le nombre d'heures TES versus les heures enseignant, ainsi que le développement du plein potentiel des élèves. Les représentants au comité CREBP directeur et la direction des services éducatifs prend en note les commentaires et assureront un suivi lors de la prochaine rencontre.

Il est demandé aux parents membres de réfléchir à des indicateurs de progression de leur enfant ainsi que des indicateurs de qualité de l'expérience éducative. **SUIVI**

10.4 Ententes extraterritoriales.

Il n'y a aucune entente extraterritoriale depuis la dernière séance.

11. Mot de la présidente; Politique d'intégration linguistique, scolaire et sociale et d'éducation interculturelle

« Politique d'intégration linguistique, scolaire et sociale et d'éducation interculturelle » - adoption

ATTENDU la consultation de la Commission scolaire de Laval, la résolution CE 2017-2018, numéro 045 sur la Politique d'intégration linguistique, scolaire et sociale et d'éducation interculturelle;

IL EST PROPOSÉ PAR Julie Ricard,

ET RÉSOLU à l'unanimité,

QUE le Comité consultatif des services aux élèves handicapés en difficulté d'adaptation et d'apprentissage fasse les recommandations suivantes à la Commission scolaire de Laval :

QUE la première phrase du troisième paragraphe de la page deux du document de consultation se termine comme suit : Cette diversité engendre la nécessité, pour la Commission scolaire, de développer davantage de pratiques qui traduisent les valeurs éducatives de respect de l'autre dans sa différence, d'ouverture à la pluralité, de maintien de rapport équitables entre les personnes et ~~de rejet de toute forme d'exclusion ou de violence~~
l'inclusion de tous dans un climat harmonieux.

QU' à la page 3 du document de consultation, Élèves d'origines diverses, soit retirée la définition de l'élève *issu de l'immigration*,

QU' à la page 5, point 5.3 du document de consultation la phrase se lise avec l'ajout en caractère gras : Faire rayonner auprès de l'ensemble des élèves, au travers des différentes disciplines ou activités scolaires, la connaissance du patrimoine et l'apprentissage des valeurs démocratiques du Québec, **telles que définies dans la charte des droits de la personne**, dont l'ouverture à la diversité ethnoculturelle, linguistique et religieuse.

CCSEDHAA 2018-02-05-005

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Julie Ricard est invitée au Forum tenu par la FCPQ le samedi 17 février 2018 à Québec. Elle verra si elle est disponible.

12. Parole au commissaire-parent EHDAA;

- ✓ M. Jean-Pierre Archambault, secrétaire général de la CSDL a été nommé directeur d'élections.
- ✓ Les journées de la Persévérance se tiennent du 12 au 16 février.
- ✓ Il faut réserver la date du 3 avril pour l'événement de L'Institut du Nouveau Monde.
- ✓ La politique en adaptation scolaire a été adoptée au conseil des commissaires.
- ✓ Les règles de passage ont également été adoptées.
- ✓ Le rapport annuel a été déposé lors de la séance publique du 24 janvier dernier.
- ✓ Il n'y a plus de représentant à l'exécutif du Comité de parents. Mme Rousseau y a été élue plus tôt lors cette séance.
- ✓ Le dossier des critères d'inscription poursuit son cours.

13. Parole au représentant au Comité de parents;

- Le Comité de parents a répondu à la politique d'intégration linguistique, scolaire sociale et d'éducation culturelle.
- M. Christian Pineda a été élu à la vice-présidence du CP.
- Le prochain ABC, intitulé Anxiété, la gestion de l'anxiété chez les enfants se tiendra à l'école Leblanc, le 12 février 2018 à 19 h.

14. Mot du directeur des Services éducatifs;

Au point 6, M. Desrosiers a fait part aux membres de différents événements prévus durant les Journées de la Persévérance scolaire.

15. Varia;

Julie Ricard mentionne la consultation du 3 avril sur : Rêver son école.

16. Date, heure et lieu de la prochaine séance;

La prochaine séance du CCSEHDAA se tiendra le lundi 12 mars 2018 à 19 h.

17. Levée de la séance.

À 22 h 48, l'ordre du jour étant épuisé, Julie Ricard propose la levée de la séance.

CCSEDHAA 2018-02-05-006

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Nathalie Blanchet
Secrétaire exécutive

Julie Ricard
Présidente